

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2761

15 décembre 2010

SOMMAIRE

AF&BC Properties S. à r.l.	132505	Investissements Immobiliers Kirchberg S.A.	132517
Arkum	132518	IRIS Specialized Asset Management	132517
Ateliers de Décoration François Dumont	132497	Iron Ore Lux	132493
Ateliers de Décoration François Dumont	132483	Isis Immobilier	132518
Bath House S.à r.l.	132507	Italy1 Investment S.A.	132502
Ciminko	132482	Jaffna Investments S.A.	132517
Crea Tec S.A.	132498	Jasperus	132518
Duphly Holding S.à r.l.	132507	Jotrade Investment S.A.	132518
e.t. Group S.à r.l.	132482	Kanchan Junga S.à r.l.	132521
Etraph Management S.à r.l.	132501	Karmutsen S.A.	132527
Fashion Nails S.à r.l.	132527	Kekri	132528
FFS 1 S.à r.l.	132519	KG Far East (Luxembourg) Sàrl	132511
Financière Forêt S.à r.l.	132522	Kitty Music S.à r.l.	132502
Financière Tag S.A.	132497	Kompass Wohnen Hellersdorf S.à r.l.	132519
FRS Hotel Group (Lux)	132503	MOOR PARK MB 15 Bremen-Tucholskys-trasse S.à r.l.	132521
GS Car Rental Lux Parallel II S.à r.l.	132528	MSPRE NPL S.A.	132497
H Park 1 S.A.	132528	P.L.I. S.A.	132499
H Park Holdings S.A.	132527	QM Partnership 5, S.e.c.s.	132516
H.R.K.S. S.A.	132528	Safi SCI	132501
Ibergel Sàrl	132503	Sauvage Trade & Engineering S.à r.l.	132495
ICG Minority Partners Fund 2008 S.A. SICAR	132504	Soumar S.à r.l.	132498
Iconcept Sàrl	132504	Telenet Luxembourg Finance Center S.A.	132483
Innova Financial Holding S.à r.l.	132502	Telenet Luxembourg Finance Center S.à r.l.	132483
Intelligent Engineering S.à r.l.	132504	Vento Italia S.A.	132514
Intervalor S.A.	132514	Zweiter International S.A.	132504
InvestClub G.m.b.H.	132502		
Investconcept Sàrl	132517		

e.t. Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-3899 Foetz, 59, rue Théodore De Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 106.015.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 24 août 2010 que Monsieur Christian FANDEL, né le 09.08.1979 à Wiltz, demeurant à L-3899 FOETZ, 59, rue Théodore de Wacquant, a démissionné de son poste de gérant unique et Monsieur François FANDEL, né le 03.11.1951 à Esch/Alzette, demeurant à L-3899 FOETZ, 59, rue Théodore de Wacquant, est nommé gérant unique.

Foetz, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010131211/13.

(100150235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Ciminko, Société Anonyme.

Siège social: L-8274 Kehlen, 5, Am Kepbrill.

R.C.S. Luxembourg B 49.499.

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CIMINKO S.A., ayant son siège social à L-4962 Clemency, 8c, rue de Messancy, inscrite sous le numéro B 49499 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille HELLINCKX, alors de résidence à Luxembourg, du 17 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 110 de 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Koen Peeters, administrateur de sociétés, domicilié à Kehlen.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Ingrid Vermeulen, administrateur de sociétés, demeurant à Kehlen.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société à L-8274 Kehlen, 5, am Kepbrill et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Il ressort de cette liste de présence que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à l'assemblée.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-8274 Kehlen, 5, am Kepbrill et de modifier l'article 1, deuxième alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (alinéa 2).** Le siège social est établi à Kehlen."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: K. PEETERS, I. VERMEULEN, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 17 septembre 2010. Relation: REM/2010/1221. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 septembre 2010.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010132894/41.

(100150334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Ateliers de Décoration François Dumont, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 1, rue de l'Egalité.

R.C.S. Luxembourg B 91.578.

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2007, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en remplacement des comptes annuels au 31 décembre 2007, déposés au RCS Luxembourg le 23 décembre 2008, référence L080189552.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131220/12.

(100150206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Telenet Luxembourg Finance Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Telenet Luxembourg Finance Center S.A.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.088.

In the year two thousand and ten, the tenth day of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of Telenet Luxembourg Finance Center S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 595, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 155.088, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 17, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2123 of October 8, 2010 (the Company),

THERE APPEARED:

Telenet NV, a public company limited by shares (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office at Liersesteenweg 4, B-2800 Mechelen, Belgium, registered under number RPR 0473.416.418,

here represented by M^e Antoine FORTIER, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. Telenet NV is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company;
- II. The Company's share capital is presently set at thirty-one euro (EUR 31,000.-) represented by one thousand (1,000) shares in registered form, without part value.
- III. The agenda of the Meeting is the following:
 1. Waiver of the convening formalities;
 2. Change of the Company's legal form from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and amendment and complete restatement of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change of legal form of the Company;
 3. Confirmation of the management positions in the Company, constituting therefore the board of managers of the Company for an unlimited duration;
 4. Resignation of the statutory auditor of the Company and full discharge for the performance of his mandate;
 5. Miscellaneous.
- IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to waive the convening notice, the sole shareholder of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée), and consequently resolves to amend and completely restate the Articles of the Company as follows and has thus requested the undersigned notary to enact the following amendment and full restatement of the Articles:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Telenet Luxembourg Finance Center S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the single shareholder or at the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. If the single manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by one thousand (1,000) shares in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up.

5.1. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company’s share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting to be held on the third Wednesday of April of each year at 11.00 a.m (if that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day) or by way of Shareholders' Circular Resolutions.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the independent external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends no later than two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not jeopardised, taking into account the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2 The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010. The first annual general meeting shall be held on April 20, 2011.

Subscription and Payment

The thirty-one thousand (31,000) shares, held by Telenet NV in Telenet Luxembourg Finance Center S.A. before its change into a private limited company, have been transferred into thirty-one (31,000) shares, still held by Telenet NV.

Third resolution

Upon change of the legal form, the Sole Shareholder resolves to confirm the management's appointments, constituting therefore the board of managers of the Company, for an unlimited duration as follows:

- Renaat BERCKMOES, private employee, born on April 3, 1966 at Hamme (VI) (Belgium), with professional residence at Lierssesteenweg 4, 2800 Mechelen (Belgium);
- Luc MACHTELINCKX, private employee, born on March 10, 1962 at Antwerpen (Belgium), with professional residence at Lierssesteenweg 4, 2800 Mechelen (Belgium);
- Vincent BRUYNEEL, private employee, born on November 18, 1975 at Oudenaarde (Belgium), with professional residence at Lierssesteenweg 4, 2800 Mechelen (Belgium); and
- Nancy BLEUMER, private employee, born on November 30, 1971 at Doetinchem (the Netherlands), with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

Upon change of the legal form, the Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of KPMG AUDIT, with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 103.590) as auditor of the Company with immediate effect and to grant it full discharge for the performance of its mandate until to date.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, know to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with us, the undersigned notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dixième jour de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de Telenet Luxembourg Finance Center S.A., une société anonyme ayant siège social au 595, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.088, constituée suivant acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, daté du 17 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2123 du 8 octobre 2010 (la Société),

A COMPARU

Telenet NV, une société anonyme constitué et existant selon le droit belge, ayant son siège social à Liersesteenweg 4, B-2800 Mechelen, Belgique, immatriculée sous le numéro RPR 0473.416.418,

ici représentée par Maître Antoine FORTIER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer ce qui suit:

I. Telenet NV est l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à trente-un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille (1.000) actions nominatives sans valeur nominale.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement de la forme juridique de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée et modification et refonte complète des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement de forme juridique de la Société;
3. Confirmation des fonctions de gérance de la Société, constituant ainsi le conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée;
4. Démission du commissaire aux comptes de la Société et décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat;
5. Divers.

IV. L'Actionnaire Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'actionnaire unique de la Société ayant été dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer la forme juridique de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée et par conséquent décide de modifier et de reformuler complètement les Statuts de la manière suivante et a ainsi demandé au notaire instrumentant d'acter les modifications suivantes et la refonte complète des Statuts:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "Telenet Luxembourg Finance Center S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le

siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérée.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra le troisième mercredi d'avril de chaque année à 11 heures (si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour suivant) ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010. La première assemblée annuelle se tiendra le 20 avril 2011.

Souscription et Libération

Les trente-et-un mille (31.000) actions détenues par Telenet NV dans Telenet Luxembourg Finance Center S.A. avant sa transformation en société à responsabilité limitée ont été transformées en trente-et-un mille (31.000) parts sociales toujours détenues par Telenet NV.

Troisième résolution

Au changement de forme juridique, l'Actionnaire Unique décide de confirmer les nominations de gérance, constituant par conséquent un conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée, comme suit:

- Renaat BERCKMOES, employé privé, né le 3 avril 1966 à Hamme (VI) (Belgique) ayant son adresse professionnelle à Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen (Belgique)
- Luc MACHTELINCKX, employé privé, né le 10 mars 1962 à Anvers (Belgique) ayant son adresse professionnelle à Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen (Belgique);
- Victor BRUYNEEL, employé privé, né le 8 novembre 1975 à Oudenaarde (Belgique) ayant son adresse professionnelle à Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen (Belgique); et
- Nancy BLEUMER, employée privée, née le 30 novembre 1971 à Doetinchem (les Pays-Bas) ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

Au changement de forme juridique, l'Actionnaire Unique décide de prendre acte de la démission de KPMG Audit, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B 103.590) de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte a été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. FORTIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2010. LAC/2010/49689. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151119/528.

(100173505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Iron Ore Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 16.700,50.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 155.320.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of September,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Iron Ore Lux, a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 155.320 (the "Company").

There appeared:

EMG IRON ORE HC, LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 615, South Dupont, Dover, County of Kent, Delaware, USA, and registered with the Delaware Secretary of State under number 4867109 (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Mr. Régis Galiotto, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney, requests the notary to enact that:

- (i) the 12,500 shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed; and
- (ii) the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Deletion of the mention of the nominal value of the Company's shares
2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro to Canadian Dollar
3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the deletion of the mention of the nominal value of the Company's shares and the conversion of the currency of the Company's share capital
4. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to suppress the mention of the nominal value of the 12,500 shares of the Company (the "Deletion").

Second resolution

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company from Euro ("EUR") to Canadian Dollar ("CAD") with immediate effect. For the purpose of this conversion, the currency exchange rate to be applied is of 1 Euro for 1.33604 Canadian Dollar (the "Conversion").

Consequently, the share capital of the Company amounts to CAD 16,700.50 consisting of 12.500 shares without mention of nominal value.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Deletion and the Conversion having been fully carried out, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company, to read as follows:

" Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at CAD 16,700.50 (sixteen thousand seven hundred Canadian Dollars and fifty cents) divided into 12.500 (twelve thousand five hundred) shares without mention of a nominal value, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney:

- the present deed is worded in English followed by a French translation;
- and
- in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingtième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Iron Ore Lux, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.320 (la «Société»).

A comparu

EMG IRON ORE HC, LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 615, South Dupont HWY, Dover, County of Kent, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 4867109 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par M. Régis Galiotto demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

(i) les 12.500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

(ii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression de la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
2. Conversion de la devise du capital social de la Société d'Euro en Dollar Canadien;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter la suppression de la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société et la conversion de la devise du capital social de la Société;
4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des 12.500 parts sociales de la Société (la «Suppression»).

Deuxième résolution

Il est décidé de convertir, avec effet immédiat, la devise du capital social de la Société d'Euro («EUR») en Dollar Canadien («CAD»). Pour les besoins de la conversion, le taux de change retenu est de 1 EUR pour 1,33604 CAD (la «Conversion»).

En conséquence, le capital social de la Société est d'un montant de 16.700,50 CAD composé de 12.500 parts sociales sans mention de valeur nominale.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, la Suppression et la Conversion ayant été effectuées, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société à lire dorénavant comme suit:

«Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 16.700,50 CAD (seize mille sept cent Dollars Canadien et cinquante centimes), divisé en 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales sans valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

DONT ACTE

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante agissant par le biais de son mandataire :

- le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française,
et

- en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41283. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131348/122.

(100150238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Sauvage Trade & Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.677.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le quatre novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1. Madame Anne SAUVAGE, directeur administratif, née le 29 novembre 1971 à Verviers, demeurant à B-4800 Verviers, 194, avenue Edouard Cordonnier,

agissant en nom personnel et pour compte de:

1. Madame Georgette HEUSE, retraitée, née le 14 septembre 1931 à Spa, demeurant à B-4800 Verviers, 194, avenue Edouard Cordonnier,

2. Monsieur Philippe SAUVAGE, ingénieur industriel, né le 11 septembre 1961 à Spa demeurant à B-4800 Verviers, 194, avenue Edouard Cordonnier,

3. Monsieur Marc SAUVAGE, directeur commercial, né le 2 octobre 1969 à Verviers demeurant à B-4800 Verviers, 194, avenue Edouard Cordonnier

en vertu de 3 procurations sous seing privé datés au 3 novembre 2010, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui,

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont décidé de constituer:

Art. 1^{er} . La société prend la dénomination de "SAUVAGE TRADE & ENGINEERING S.à r.l."

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Weiswampach; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet:

- le commerce de machines-outils et industrielles y compris toutes les pièces détachées ainsi que la consultance et le service après-vente liés à ces activités;

- le commerce de matériel industriel

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- €), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125.-€) euros chacune.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- au moins 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

Madame Georgette HEUZE, prénommée	25
Monsieur Philippe SAUVAGE, prénommé	25
Monsieur Marc SAUVAGE, prénommé	25
Madame Anne SAUVAGE, prénommée	25
Total	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cent cinquante euros (850.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en Assemblée Générale Extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.
2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée,

Gérant technique

- Monsieur Philippe SAUVAGE, prénommé et
- Monsieur Marc SAUVAGE, prénommé.

Gérant administratif

Madame Anne SAUVAGE, prénommée.

3. La société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant technique ou par la signature individuelle du gérant administratif pour les affaires administratives courantes de la société, y compris toute opération bancaire;

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SAUVAGE, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 5 novembre 2010. DIE/2010/10757. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME

Ettelbruck, le 16 novembre 2010.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2010152906/98.

(100174501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Ateliers de Décoration François Dumont, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 1, rue de l'Egalité.

R.C.S. Luxembourg B 91.578.

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en remplacement des comptes annuels au 31 décembre 2008, déposés au RCS Luxembourg le 07 janvier 2010, référence L100002737.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131221/12.

(100150207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Financière Tag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 79.067.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010131989/10.

(100150501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

MSPRE NPL S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.940.

EXTRAIT

En date du 31 août 2010, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- Le changement du siège social de la société du «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg», au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg» est approuvé;
- La démission de Frank Walenta comme administrateur de la société est approuvée avec effet immédiat;
- La nomination au poste d'administrateur de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg», est approuvée avec effet immédiat et ce jusqu'à la date d'expiration de son mandat le 22 janvier 2016;
- Le changement d'adresse professionnelle de Ivo Hemelraad du «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg» au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg» est approuvé avec effet immédiat.

- Le changement d'adresse professionnelle de Marjoleine van Oort du «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg» au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg» est approuvé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010132136/23.

(100150838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Crea Tec S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.500,00.

Siège social: L-4941 Bascharage, 16, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 71.513.

—
Procès-verbal

(Décision du Conseil d'Administration du 4 Octobre 2010)

L'an deux mille dix, le 4 Octobre à 11 heures,

La société GRAINGER CREATIONS S.A. avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, représentée par Madame Christiane TEMPELS, administrateur de sociétés dûment habilitée à cet effet en vertu d'une procuration, agissant en qualité d'administrateur de la société référencée ci-dessus, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'administrateur nomme Madame TEMPELS Christiane

Née le 18/07/1965 à Esch sur Alzette

Domiciliée au 10 Rue de Hautcharage, L-4925 Bascharage

En tant qu'administrateur de la société et cela pour une durée indéterminée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès - verbal signé par l'associé unique.

Pour le compte de GRAINGER CREATIONS S.A.

Pour acceptation du Mandat

TEMPELS Christiane

Référence de publication: 2010132897/23.

(100150448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Soumar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8443 Steinfort, 12, Square Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 147.690.

—
L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Patrick MARCALLLOU, dirigeant de société, né à Hambourg (Allemagne) le 21 septembre 1965, demeurant à L-7342 Heisdorf, 16, rue Jean-Baptiste Schwartz, détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "SOUMAR S.à r.l." (numéro d'identité 2009 24 21 059), avec siège social à L-8443 Steinfort, 12, Square Général Patton, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro 147.690, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 4 août 2009, publié au Mémorial C, numéro 1774 du 14 septembre 2009 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 août 2010, publié au Mémorial C, numéro 2026 du 29 septembre 2010, a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide d'insérer à l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, un 3^{ème} alinéa ayant la teneur suivante:

"La société a aussi pour objet l'import-export de véhicules automobiles neufs ou d'occasion ainsi que le commerce en général."

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre et ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973

concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARCAILLOU, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 novembre 2010. Relation: CAP/2010/3917. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 12 novembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010152335/39.

(100174446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

P.L.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 156.672.

— STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

La société FINANCIAL GROUP CONSULTING S.A. (RC B 152.500), avec siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

1. Stéphane KOMODZINSKI, comptable, demeurant à F-57270 Uckange (France), 3bis, rue Jeanne d'Arc,

2. Nabil KADRI, avocat, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue,

nommés à ces fonctions lors de l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société, agissant sur base de l'article 7 des statuts.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: P.L.I. S.A..

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties. La commercialisation et l'import export de produits informatiques et électroniques.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- €), représenté par MILLE (1.000) actions de TRENTE ET UN EUROS (31,- €) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein mais qui peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été intégralement souscrit par la comparante.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, jusqu'à concurrence de la somme de vingt-quatre mille huit cents euros (24.800,- €), ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions restent nominatives jusqu'à complète libération du capital.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2011.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, représentée comme il est dit, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

Jean-Igor ARRIBE, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

La société ERYNIS S.A., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.503.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KOMODZINSKI, KADRI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 9 novembre 2010. REM/2010/1455. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151032/116.

(100174297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Etraph Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 117.826.

Extrait de la résolution unique de l'assemblée des associés en date du 20 octobre 2010

Conformément à la résolution unique prise par les associés en date du 20 octobre 2010, il a décidé:

- d'accepter la démission de Raphaël Spahr avec effet au 20 octobre 2010 de sa fonction de gérant de la société Etraph Management S.à r.l.

Etraph Management S.à r.l.

Représentée par M. Franz Bondy

Gérant

Référence de publication: 2010141887/15.

(100163056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Safi SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3350 Leudelange, 41, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg E 545.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire le 22 juin 2010

Il résulte de la liste de présence de l'associé:

Madame CHIARELLO Antoniella, née à Luxembourg, le 10 mars 1970, demeurant à L-5720 ASPELT, 1 um klaeppchen, est présente et représente trois quart du capital social de la SAFI S.C. I., agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire a pris la résolution suivante:

Est nommée administrateur pour une durée indéterminée Madame Antoniella Chiarello prénommée, laquelle peut valablement engager la société par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Antoniella Chiarello.

Référence de publication: 2010143020/16.

(100163080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Innova Financial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.882.375,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INNOVA FINANCIAL HOLDING S.à r.l.
Un mandataire*

Référence de publication: 2010150294/12.

(100173408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

InvestClub G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 140.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010150295/10.

(100173051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Italy1 Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.294.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°60142 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010150297/10.

(100172817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Kitty Music S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-3415 Dudelange, 11, rue Gaston Barbanson.

R.C.S. Luxembourg B 56.939.

Veräußerung von Gesellschaftsanteilen:

Herr RECH John, wohnhaft in L-3509 Dudelange, 89, rue Lentz,

veräußert 100 (hundert) Gesellschaftsanteile, welche er an der Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, KITTY MUSIC S.à r.l., mit Sitz in 11, rue Gaston Barbanson, L-3415 DUDELANGE, eingetragen im Handelsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer B56939 besitzt, an

Herrn REINARD Frank, geboren am 21. Juni 1980 in TRIER, wohnhaft in D-Bitburg, Adrigstrasse, 22.

Der zwischen den Parteien vereinbarte Kaufpreis beträgt 3.000,- Euro (dreitausend).

Nach erfolgter Veräußerung setzt sich das Gesellschaftskapital ab dem 05. Februar 2010 wie folgt zusammen:

REINARD Frank, wohnhaft in D-Bitburg, Adrigstrasse, 22, 100 Anteile
 Gesamt 100 Anteile
 Dudelange, den 7. September 2010. Herr REINARD Frank / Herr RECH John.

Référence de publication: 2010150655/19.

(100172102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Ibergel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 109.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg. Signatures.

Référence de publication: 2010150299/10.

(100173184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

FRS Hotel Group (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.245.

Extract of the written resolution taken by the sole shareholder of the Company on November 15, 2010:

It is proposed that Mr. Mark D. Rozells residing professionally at 155 Wellington Street West, Suite 3300, Toronto, Ontario, Canada and born August 25, 1961 in California, United States of America, be appointed as type B manager of the Company with effect as of November 8, 2010 for an undetermined duration.

Consequently, the board of managers of the Company is now constituted as follows:

- Chris J. Cahill as type A manager of the Company;
- Isidoro Geretto as type B of the Company;
- Aidan Foley as type B manager of the Company;
- Michael Glennie as type B manager of the Company;
- James Kaplan as type B manager of the Company; and
- Terence P. Badour as type B manager of the Company; and
- Mark D. Rozells as type B manager of the Company.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société le 15 novembre 2010:

Il est proposé que M. Mark D. Rozells résidant professionnellement au 155 Wellington Street West, Suite 3300, Toronto, Ontario, Canada et né le 25 août 1961 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, soit nommé gérant de type B de la Société avec effet au 8 novembre 2010 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Chris J. Cahill comme gérant de type A de la Société;
- Isidoro Geretto comme gérant de type B de la Société;
- Aidan Foley comme gérant de type B de la Société;
- Michael Glennie comme gérant de type B de la Société;
- James Kaplan comme gérant de type B de la Société;
- Terence P. Badour comme gérant de type B de la Société; et
- Mark D. Rozells comme gérant de type B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010151735/34.

(100174555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

ICG Minority Partners Fund 2008 S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 144.013.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Octobre 2010

En date du 25 octobre 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Pierre Carras, de Monsieur Arnold Spruit, de Monsieur Daniel Van Hove, en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010150302/15.

(100172783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Iconcept Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 43.570.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010150303/10.

(100173276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Intelligent Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.890.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTELLIGENT ENGINEERING S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010150310/11.

(100172637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Zweiter International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 80.717.

—
Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire du 04 novembre 2010 de la société, il a été décidé:

- D'accepter les démissions de Monsieur Luca ANTOGNONI et de Monsieur Rafic Youssef MANSOUR de leurs fonctions d'administrateurs;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, Monsieur Sandro D'ISIDORO, demeurant professionnellement au 15, Lintheschergasse, CH-8021, Zurich, et Madame Emanuela CORVASCE, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, leurs mandats ayant comme échéance celui de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZWEITER INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010150548/18.

(100172943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

AF&BC Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 156.692.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-huitième jour d'octobre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Carlo FISCHBACH S. à r.l., société de droit luxembourgeois avec siège social à L - 2510 Strassen, 20 rue des Tilleuls, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46723, ici représentée par Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, né à Clervaux, le 23 janvier 1950 ayant son adresse professionnelle à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 octobre 2010;

2. ACTA PRIV S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 12, rue de la gare, L- 7535 Mersch, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59923, ici représentée par un des ses administrateurs délégués Monsieur Nico Arend, précité;

3. IMMOBILIERE DANIEL BECK S. A R.L., société de droit luxembourgeois avec siège social à L – 5760 Hassel, 1A, rue de Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 49611, ici représentée par son gérant unique Monsieur Daniel BECK agent immobilier, né à Luxembourg le 3 août 1970 demeurant à L – 5760 Hassel, 1A, rue de Luxembourg;

4. CALTEUX -SOCIETE IMMOBILIERE, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, société de droit luxembourgeois avec siège social à L – 2330 Luxembourg, 152 rue de la Pétrusse, RCS Luxembourg B n°106605, ici représentée par un de ses gérants techniques Monsieur Serge CALTEUX, ingénieur diplômé, né à Luxembourg le 15 avril 1971, demeurant à L-2174 Luxembourg, 19A, rue du Mur, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 octobre 2010.

La procuration signée "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "AF&BC Properties S. à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Mersch.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la gérance, la location, l'administration et la promotion de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra dans le cadre de son activité notamment consentir des hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement, y compris en faveur de tiers, mais dans ce dernier cas seulement après autorisation de l'assemblée générale.

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-), divisé en CENT (100) parts sociales de CINQ CENTS EUROS (EUR 500,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs d'un ou des gérant(s).

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, les comparants précités ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1. Carlo FISCHBACH S. à r.l.,	25 parts sociales
2. ACTA PRIV S.A.,	25 part sociales
3. Immobilière Daniel Beck S. à r.l.	25 parts sociales
4. Calteux-Société Immobilière, Société à responsabilité limitée	<u>25 parts sociales</u>
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille cinq EURO (50.000 EUR,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

1.- Monsieur Carlo FISCHBACH, commerçant, né le 21 mai 1953 à Luxembourg demeurant à Strassen, 20 rue des Tilleuls.

2.- Monsieur Nico AREND, administrateur de sociétés, né à Clervaux, le 23 janvier 1950 ayant son adresse professionnelle à L- 7535 Mersch, 12, rue de la Gare; et

3.- Monsieur Serge CALTEUX, ingénieur diplômé, né à Luxembourg le 15 avril 1971, demeurant à L-2174 Luxembourg, 19A, rue du Mur,

4.- Monsieur Daniel BECK, agent immobilier, né à Luxembourg le 3 août 1970 demeurant à L – 5760 Hassel, 1A, rue de Luxembourg.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

2.- Le siège social de la Société est établi à l'adresse suivante:

L – 7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nico Arend, Daniel Beck, Serge Calteux, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 03 novembre 2010. LAC / 2010 / 48240. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151590/136.

(100174432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

**Bath House S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Duphly Holding S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.079.

In the year two thousand and ten, on the third day of the month of November,

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared:

Development Venture III S.C.A, a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.467,

hereby represented by Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 November 2010 (the "Shareholder"),

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée Duphly Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 4 October 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 156.079. The articles of incorporation have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the name of the company to “Bath House S.à r.l.”.

2 To change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro into Pounds sterling by applying the exchange rate of the European Central Bank as at 29 October 2010 of EUR 1.- = GBP 0.86.

3 To convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) into ten thousand seven hundred fifty Pounds sterling (GBP 10,750.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, having each a nominal value of zero point eight six Pounds sterling (GBP 0.86).

4 To amend the corporate object clause of the Company as follows:

“The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any real estate companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The object of the Company does further consist in (i) the acquisition, development, letting, refurbishment, administration, management and/or disposal of real estate assets and (ii) the direct and/or indirect financing of such real estate assets.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and/or pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets to secure its obligations or the obligations of companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote its development.”

5 To amend article 2 and article 6, first paragraph of the articles of incorporation so as to reflect the foregoing items of the agenda.

6 Miscellaneous

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the name of the Company to “Bath House S.à r.l.”.

Second resolution

The Shareholder resolved to change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro into Pounds sterling by applying the exchange rate of the European Central Bank as at 29 October 2010 of EUR 1.- = GBP 0.86.

The Shareholder resolved to convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) into ten thousand seven hundred fifty Pounds sterling (GBP 10,750.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, having each a nominal value of zero point eight six Pounds sterling (GBP 0.86).

Third resolution

The Shareholder resolved to amend the corporate object clause as follows:

“The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any real estate companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The object of the Company does further consist in (i) the acquisition, development, letting, refurbishment, administration, management and/or disposal of real estate assets and (ii) the direct and/or indirect financing of such real estate assets.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and/or pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets to secure its obligations or the obligations of companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote its development.”

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 2, article 4 and article 6, paragraph 1 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any real estate companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The object of the Company does further consist in (i) the acquisition, development, letting, refurbishment, administration, management and/or disposal of real estate assets and (ii) the direct and/or indirect financing of such real estate assets.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and/or pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets to secure its obligations or the obligations of companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote its development."

" **Art. 4.** The Company shall bear the name of "Bath House S.à r.l."

" **Art. 6. (1st paragraph).** The share capital is set at ten thousand seven hundred fifty Pounds sterling (GBP 10,750.-) represented by twelve thousand five hundred shares (12,500.-) shares, with a nominal value of zero point eight six Pounds sterling (GBP 0.86)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois novembre,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Development Venture III S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.079,

représentée aux fins des présentes par Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 3 novembre 2010 (l'"Associé").

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Duphly Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 octobre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 156079. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement de la dénomination de la Société en "Bath House S.à r.l."

2 Conversion de la devise du capital souscrit de la Société d'euros en livres sterling par application du taux de conversion de la Banque Centrale Européenne au 29 octobre 2010 de EUR1,- = GBP 0,86.

3 Conversion du capital souscrit existant d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en dix mille sept cent cinquante livres sterling (GBP 10.750,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de zéro point huit six livres sterling (GBP 0,86).

4 Modification de la clause d'objet social comme suit:

«La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise immobilière, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société a de plus pour objet (i) l'acquisition, le développement, la location, le réaménagement, l'administration, la gestion et/ou la cession d'actifs immobiliers et (ii) le financement direct et/ou indirect de ces actifs immobiliers.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou accorder tout concours (par voie de prêts, d'avances, de garanties, de sûretés ou autres) afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.»

5 Modification de l'article 2 et de l'article 6, premier paragraphe, des statuts afin de refléter les points de l'agenda proposés ci-dessus.

6 Divers

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de changer la dénomination de la Société en "Bath House S.à r.l.".

Deuxième résolution

L'Associé a décidé convertir la devise du capital souscrit de la Société d'euros en livres sterling par application du taux de conversion de la Banque Centrale Européenne au 29 octobre 2010 de EUR 1,- = GBP 0,86.

L'Associé a décidé de convertir le capital souscrit existant d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en dix mille sept cent cinquante livres sterling (GBP 10.750,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de zéro point huit six livres sterling (GBP 0,86).

Troisième résolution

L'Associé a décide de modifier la clause d'objet social comme suit:

«La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise immobilière, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société a de plus pour objet (i) l'acquisition, le développement, la location, le réaménagement, l'administration, la gestion et/ou la cession d'actifs immobiliers et (ii) le financement direct et/ou indirect de ces actifs immobiliers.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou accorder tout concours (par voie de prêts, d'avances, de garanties, de sûretés ou autres) afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.»

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 2, l'article 4 et le paragraphe 1 de l'article 6 des statuts qui seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise immobilière, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société a de plus pour objet (i) l'acquisition, le développement, la location, le réaménagement, l'administration, la gestion et/ou la cession d'actifs immobiliers et (ii) le financement direct et/ou indirect de ces actifs immobiliers.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou accorder tout concours (par voie de prêts, d'avances, de garanties, de sûretés ou autres) afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés ou

entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.»

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination “Bath House S.à r.l.”.

« **Art. 6. (paragraphe 1).** Le capital social est fixé à dix mille sept cent cinquante livres sterling (GBP 10.750,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de zéro virgule huit six livres sterling (GBP 0,86).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille deux cents euro (EUR 1.200.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P-A Lechantre, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 novembre 2010. Relation: RED/2010/1632. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150171/209.

(100172560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

KG Far East (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.409.

In the year two thousand ten, on the fourth day of November.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, public notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

KINROSS GOLD CORPORATION, an Ontario company, incorporated and organised under the laws of the Province of Ontario, Canada, registered with the Ontario company register under the number 1683689 and having its registered office at 25 York Street, 17th Floor, Toronto, Ontario, M5J 2V5, CANADA,

represented by Me Brigitte CZOSKE, lawyer, residing in 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated November 3rd, 2010.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

KINROSS GOLD CORPORATION (hereafter referred to as the “Sole Unitholder”) is the sole unitholder of KG FAR EAST (LUXEMBOURG) Sàrl, a private limited liability company, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B149.409, incorporated by a deed enacted on November 5, 2009, by Maître Roger ARRENSDORFF, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2416, whose articles of incorporation have been amended by a deed enacted on May 3, 2010 by Maître Roger ARRENSDORFF, published in the said Mémorial, under the number 1207 on June 9, 2010, by a deed enacted on June 21, 2010 by Maître Roger ARRENSDORFF, published in the said Mémorial, under the number 1927 on September 17, 2010, by a deed enacted on August 19, 2010, by Maître Roger ARRENSDORFF, published in the said Mémorial, under the number 2218 on October 19, 2010 and by a deed enacted on August 27, 2010 by Maître Paul DECKER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in substitution of his absent colleague Maître Roger ARRENSDORFF, not yet published in the said Mémorial.

132512

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 2,000.- (two thousand US Dollars) together with a share premium of USD 24,588,000.- (twenty-four million five hundred eighty-eight thousand US Dollars),
2. Subscription and payment of all the additional units and the share premium by the Sole Unitholder, by contribution in cash,
3. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase,
4. Other business.

The Sole Unitholder took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Unitholder decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 2,000.- (two thousand US Dollars), so as to bring it from its present amount of USD 320,060,000.- (three hundred twenty million sixty thousand US Dollars), represented by 320,060,000 (three hundred twenty million sixty thousand) units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, to the amount of USD 320,062,000.- (three hundred twenty million sixty-two thousand US Dollars) represented by the existing units and by the issue of 2,000 (two thousand) units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, together with the payment of a share premium of USD 24,588,000.- (twenty-four million five hundred eighty-eight thousand US Dollars), to be subscribed for on payment of the amount of USD 24,590,000.- (twenty-four million five hundred ninety thousand US Dollars) through a contribution in cash described below.

Second resolution: Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervened Me Brigitte CZOSKE, acting in her capacity as duly appointed special attorney of the Sole Unitholder, who declared to subscribe for 2,000 (two thousand) units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, together with the payment of a share premium of USD 24,588,000.- (twenty-four million five hundred eighty-eight thousand US Dollars) and that they are paid up with the amount of USD 24,590,000.- (twenty-four million five hundred ninety thousand US Dollars) by the contribution in cash described below:

Description of the contribution:

The contribution in cash consisting of the full and complete payment by the Sole Unitholder to the Company of a total amount of USD 24,590,000.- (twenty-four million five hundred ninety thousand US Dollars);

Evidence of the contribution's existence:

The blocking certificate issued by the bank of the Company has been given to the undersigned notary, attesting the current value and existence of the payment.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Unitholder decides to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

5.1. "The Corporation's corporate capital is set at USD 320,062,000.- (three hundred twenty million sixty-two thousand US Dollars) represented by 320,062,000 (three hundred twenty million sixty-two thousand) units in registered form with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 5.600,- (five thousand six hundred euro).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 24,590,000.- (twenty-four million five hundred ninety thousand US Dollars) is evaluated at EUR 17.517.400,- (seventeen million five hundred seventeen thousand four hundred euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

KINROSS GOLD CORPORATION, une société de l'Ontario, constituée et organisée sous les lois de la Province de l'Ontario, Canada, enregistrée auprès du registre des sociétés de l'Ontario sous le numéro 1683689, et ayant son siège social à 25 York Street, 17^{ème} Etage, Toronto, Ontario, M5J 2V5, CANADA,

ici représentée par Me Brigitte CZOSKE, avocate, demeurant au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 3 novembre 2010.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle apparaissant, agissant en sa capacité ci-avant décrite, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

KINROSS GOLD CORPORATION (ci-après dénommée «l'Associé Unique») est l'unique associé de KG FAR EAST (LUXEMBOURG) Sàrl, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.409, constituée par un acte du 5 novembre 2009, par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2416, ces statuts ont été modifiés par un acte du 3 mai 2010 par Maître Roger ARRENSDORFF, publié au dit Mémorial, sous le numéro 1207 du 9 juin 2010, par un acte du 21 juin 2010 par Maître Roger ARRENSDORFF, publié au dit Mémorial, sous le numéro 1927 du 17 septembre 2010, par un acte du 19 août 2010 par Maître Roger ARRENSDORFF, publié au dit Mémorial, sous le numéro 2218 du 19 octobre 2010 et par un acte du 27 août 2010 devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de son confrère Maître Roger ARRENSDORFF, empêché, pas encore publié au dit Mémorial.

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 2.000,- (deux mille US dollars) ensemble avec une prime d'émission de USD 24,588,000,- (vingt-quatre millions cinq cent quatre-vingt-huit mille US dollars),

2. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts sociales et de la prime d'émission par l'Associé Unique, par apport en numéraire,

3. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts pour refléter l'augmentation du capital social planifiée,

4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 2.000,- (deux mille US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 320.060.000,- (trois cent vingt millions soixante mille US dollars) représenté par 320.060.000 (trois cent vingt millions soixante mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) à un montant de USD 320.062.000 (trois cent vingt millions soixante-deux mille US dollars) représenté par les parts sociales existantes et par l'émission de 2.000,- (deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un US dollar) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de USD 24.588.000,- (vingt-quatre millions cinq cent quatre-vingt-huit mille US dollars), pour être souscrites contre paiement d'un montant de USD 24.590.000,- (vingt-quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix mille US dollars), le tout à être entièrement libéré par un apport en numéraire décrit ci-dessous.

Seconde résolution: Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue Me Brigitte CZOSKE, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, qui a déclaré souscrire les 2.000,- (deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de USD 24.588.000,- (vingt-quatre millions cinq cent quatre-vingt-huit mille US dollars), et les libérer à hauteur d'un montant de USD 24.590.000,- (vingt-quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix mille US dollars) par l'apport en numéraire décrit ci-après:

Description de la contribution:

L'apport en numéraire consiste en le complet paiement par l'Associé Unique à la Société d'un montant total de USD 24.590.000,- (vingt-quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix mille US dollars);

Preuve de l'existence de l'apport:

Le certificat de déblocage émis par la banque de la Société a été remis au notaire instrumentant, attestant du montant actuel et de l'existence du paiement.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, et l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social de la Société est fixé à USD 320.062.000 (trois cent vingt millions soixante-deux mille US Dollars) représenté par 320.062.000 (trois cent vingt millions soixante-deux mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur de USD 1 (un US dollar) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 5.600,- (cinq mille six cents euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 24.590.000,- (vingt-quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix mille US dollars) est évalué à la somme de EUR 17.517.400,- (dix-sept millions cinq cent dix-sept mille quatre cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu du comparant, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: CZOSKE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 9 novembre 2010 REM 2010 / 1461 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150938/161.

(100174295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Intervalor S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 14.387.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150312/10.

(100172939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Vento Italia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 107.849.

L'an deux mille dix, le neuf novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A Comparu

La société anonyme de droit luxembourgeois, VENTO ITALIA S.A. établie et ayant son siège à L-1637 Luxembourg, 22 rue Goethe inscrite au registre du commerce et des sociétés de la ville de Luxembourg sous le numéro B 107.849 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 16 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 10 juin 2010 numéro 1213 (la «Société» ou la «Comparante»),

ici représentée par Me Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, au terme des décisions prises par le Conseil d'administration de la Comparante en date du 5 novembre 2010, lesquelles resteront annexées au présent procès verbal pour être soumises, conjointement avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement.

Me Jérôme BACH, préqualifié, est lui-même ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 novembre 2010.

lui-même ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir de substitution donné à Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Laquelle procuration avec substitution, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente pour être soumis avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Le Comparant, ainsi représenté prie le Notaire instrumenter d'acter que:

I. En date du 30 septembre 2010, par acte notarié tenu par devant le Notaire Soussigné, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent neuf mille euros (EUR. 1.209.000) pour le passer de son montant actuel fixé à trois cent vingt mille quatre cent seize euros (EUR. 320.416) à celui d'un million cinq cent vingt-neuf mille quatre cent seize euros (EUR.1.529.416) par l'émission de trente-neuf mille (39.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR31) chacune.

II. Que cette même assemblée générale des actionnaires de la Société a fixé la période de souscription des actionnaires à cette augmentation de capital à trente jours, laquelle se clôturera le 30 octobre 2010 à minuit.

III. Que le Conseil d'administration de la Société a été mandaté pour faire acter par devant notaire les souscriptions réalisées par les actionnaires de la Société au cours de cette période de souscription et ce à chaque souscription intervenue sans avoir à attendre la fin de la période de souscription.

IV. Conformément aux constatations faites par les membres du conseil d'administration de la Société lors de la réunion du 5 Novembre 2010, trois souscriptions ont été faites, pour un montant total d'un million deux cent neuf mille euros (EUR. 1.209.000)

V. Que dès lors, il ya lieu de constater que le capital social de la société est désormais fixé à un million cinq cent vingt-neuf mille quatre cent seize euros (EUR.1.529.416).

VI. Que les souscriptions sont intervenues comme suit:

a. La société de droit danois, South Wind Energy ApS, établie et ayant son siège à Fjordager 10, DK 4040 Jyllinge a souscrit à dix-huit mille huit cent trente-quatre (18.834) actions entièrement libérées par l'apport de la somme de cinq cent quatre-vingt-trois mille huit cent cinquante-quatre euros (EUR 583.854) de son compte courant actionnaire au capital de la Société.

b. La société de droit danois, Ingvardson Trading International ApS établie et ayant son siège à Fjordager 10, DK 4040 Jyllinge a souscrit à seize mille cent trente actions (16.130) entièrement libérées par l'apport de la somme de cinq cent mille trente euros (EUR 500.030) de son compte courant actionnaire au capital de la Société.

c. La société Greenergies Sarl, établie et ayant son siège à 31 Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120 463 a souscrit a quatre mille trente-six actions (4.036) entièrement libérées par l'apport de la somme de cent vingt-cinq mille cent seize euros (EUR 125.116) de son compte courant actionnaire.

VII. Que la réalité des souscriptions et des apports effectués par les actionnaires précités ont été attestés par l'émission d'un rapport de réviseur d'entreprises agréée, la société HRT Révision SA, établie et ayant son siège à 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51238 en date du 30 octobre 2010 lequel abouti à la conclusion suivante «Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind, is not at least equal to 39.000 new shares of the Company with a nominal value of EUR 31 to be issued in counterpart.»

VIII. Qu'il résulte de ce qui précède que les dispositions de l'article 5 premier alinéa des statuts doivent être modifiés pour refléter l'augmentation de capital ainsi intervenue de façon à leur donner la teneur suivante:

- dans leur version anglaise:

« **Art. 5.** The company's capital is set at one million five hundred and twentynine thousand four hundred and sixteen euros (EUR.1,529,416.-).represented by forty-nine thousand three hundred and thirty-six (49.336) shares with a nominal value of thirty-one euros (EUR 31,-) each».

- dans leur version française:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à un million cinq cent vingt-neuf mille quatre cent seize euros (EUR. 1.529.416) représenté par quarante-neuf mille trois cent trente-six (49.336) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes s'élèvent à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

DONT ACTE, les jours, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49890. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151969/81.

(100174368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

QM Partnership 5, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 5.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.848.

Veillez prendre note que les associés de la Société ont changé de dénomination suite à des assemblées générales extraordinaires tenues en date du 16 Septembre 2010.

En conséquence de ce qui précède, les 51 unités de la Société sont détenues comme suit:

QM Holdings GP S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Numéro d'immatriculation: B 116458

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Parts détenues: 1 unité de commandité

QM Holdings 1 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Numéro d'immatriculation: B 116468

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Parts détenus: 10 unités ordinaires

QM Holdings 2 S.à r.l.

46A, avenue J.F. Kennedy

Société à responsabilité limitée

Numéro d'immatriculation: B 116469

L-1855 Luxembourg

Parts détenus: 10 unités ordinaires

QM Holdings 3 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Numéro d'immatriculation: B 116470

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Parts détenus: 10 unités ordinaires

QM Holdings 4 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Numéro d'immatriculation: B 116471

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Parts détenus: 10 unités ordinaires

QM Holdings 5 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Numéro d'immatriculation: B 116462

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Parts détenus: 10 unités ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QM Partnership; 5 S.e.c.s.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2010151437/51.

(100172788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Investconcept Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 72.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010150313/10.

(100173211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Investissements Immobiliers Kirchberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 35.533.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 20 octobre 2010

1. L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société CLERC SA, ayant son siège au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, immatriculée au RC Luxembourg sous le numéro B 92 376 au poste de Commissaire aux Comptes de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 pour approuver les comptes au 31.12.2010.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010150314/16.

(100173153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

IRIS Specialized Asset Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.339.

EXTRAIT

Il résulte de la convention de cession de parts sociales signée le 22 septembre 2010 que:

L'associé LIGUSTRUM S.A. a cédé ses 100 parts sociales à ARC ADVISORY COMPANY S.A. ARC ADVISORY COMPANY S.A., domiciliée au 111, avenue de la Faiencerie L-1510 Luxembourg, détient 100 parts sociales de l'IRIS SPECIALIZED ASSET MANAGEMENT

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010150315/14.

(100173032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Jaffna Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.116.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010150319/14.

(100173170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Isis Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.273.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010150316/10.

(100172545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Jasperus, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 129.814.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010150321/11.

(100173432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Jotrade Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 64.160.

Les comptes annuels au 22 octobre 2010 (Bilan de clôture) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010150323/10.

(100172779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Arkum, Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 87.262.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 5 novembre 2010

En date du 5 novembre 2010, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants: Monsieur Michel RAFFOUL, Monsieur Paul MOUSEL et Monsieur Guy HARLES jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2010;
- de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Claude KREMER, jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 8 novembre 2010

En date du 8 novembre 2010, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants: Monsieur Michel RAFFOUL, Monsieur Paul MOUSEL et Monsieur Guy HARLES jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011;
- de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Claude KREMER, jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

ARKUM

Signature

Référence de publication: 2010151606/23.

(100174647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

**Kompass Wohnen Hellersdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FFS 1 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 87.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.816.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Kompass Wohnen S.à r.l. (formerly Forum Funding Company S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145663,

here represented by Laura GEHLKOPF, with professional address at 1B, Heienhaff, L1736 Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on October 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "FFS 1 S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154816, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, of August 6, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1644 of August 13, 2010, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary, dated September 29, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at one million two hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 1.212.500,00) represented by one million two hundred twelve thousand five hundred (1.212.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The shareholders resolve to change the Company's name from "FFS 1 S.à r.l." into "Kompass Wohnen Hellersdorf S.à r.l." and to subsequently amend article 4 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company shall bear the name "Kompass Wohnen Hellersdorf S.à r.l."

III. The sole shareholder resolves to decrease the Company's share capital by an amount of one million one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 1.125.000,00) in order to reduce it from its current amount of one million two hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 1.212.500,00) down to eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87.500,00) through the cancellation of one million one hundred twenty-five thousand (1.125.000) shares of one Euro (EUR 1,00) each.

IV. The sole shareholder resolves to decrease the share premium account of the Company by the amount of six million eight hundred thousand Euro (EUR 6.800.000,00), pursuant to which decrease the balance of the share premium account of the Company will amount to zero Euro (EUR 0,00).

V. The sole shareholder resolves to reimburse to the sole shareholder the aggregate amount of seven million nine hundred twenty-five thousand Euro (EUR 7.925.000,00) corresponding to the share capital decrease for an amount of one million one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 1.125.000,00) and to the share premium account decrease for an amount of six million eight hundred thousand Euro (EUR 6.800.000,00).

VI. The sole shareholder resolves to empower the board of managers of the Company to determine the terms and conditions of the reimbursement in the total amount of seven million nine hundred twenty-five thousand Euro (EUR 7.925.000,00) to the sole shareholder of the Company.

VII. Pursuant to the above resolutions, article 6, first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The share capital is set at eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87.500,00) represented by eighty-seven thousand five hundred (87.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand Euro (EUR 1.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, he/she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Kompass Wohnen S.à r.l. (anciennement Forum Funding Company S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145663,

ici représentée par Laura GEHLKOPF, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée en octobre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «FFS 1 S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 154816, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 6 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1644 en date du 13 août 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, du 29 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent douze mille cinq cents Euro (EUR 1.212.500,00) représenté par un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500,00) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «FFS 1 S.à r.l.» en «Kompass Wohnen Hellersdorf S.à r.l.» et de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination «Kompass Wohnen Hellersdorf S.à r.l.»

III. L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société pour un montant d'un million cent vingt-cinq mille Euro (EUR 1.125.000,00) afin de le réduire de son montant actuel d'un million deux cent douze mille cinq cents Euro (EUR 1.212.500,00) à quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 87.500,00) par l'annulation d'un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) parts sociales d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

IV. L'associé unique décide de réduire le compte de prime d'émission de la Société pour un montant total de six millions huit cent mille Euro (EUR 6.800.000,00), à la suite de quoi le solde du compte prime d'émission de la Société s'élèvera à zéro Euro (EUR 0,00).

V. L'associé unique décide de rembourser à l'associé unique le montant total de sept millions neuf cent vingt-cinq mille Euro (EUR 7.925.000,00), correspondant au montant total de la diminution du capital social pour un montant d'un million cent vingt-cinq mille Euro (EUR 1.125.000,00) et du compte de prime d'émission pour un montant de six millions huit cent mille Euro (EUR 6.800.000,00).

VI. L'associé unique décide de donner tout pouvoir au conseil de gérance de la Société pour déterminer les conditions générales du remboursement du montant total de sept millions neuf cent vingt-cinq mille Euro (EUR 7.925.000,00) à l'associé unique de la Société.

VII. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social de la Société s'élève à quatrevingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 87.500,00) représenté par quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

132521

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille Euro (EUR 1.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Gehlkopf, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 octobre 2010. Relation: EAC/2010/13036. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010150229/124.

(100172543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Kanchan Junga S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 19, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.266.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150325/10.

(100172620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

MOOR PARK MB 15 Bremen-Tucholskystrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.350.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 octobre 2010

1. Les mandats des gérants:

- Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

- Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

- Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin, 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

sont renouvelés pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 30 septembre 2010.

2. Le mandat du réviseur d'entreprise de la Société, PricewaterhouseCoopers AG., établi au 13, New-York-Ring, D-22237 Hambourg, est renouvelé pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 30 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010151005/22.

(100174351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Financière Forêt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.322.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.888.

In the year two thousand and ten, the twenty-ninth day of October.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Financière Forêt S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.888 (the Company). The Company was incorporated on 28 September 2005 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations -N° 432 of 28 February 2006, such deed amended several times and for the last time on 30 June 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations -N° 2168 of 13 October 2010.

There appeared:

1. PAI EUROPE IV-A FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by PAI partners SAS, its management company, a company incorporated under the laws of France having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France (PAI), hereby represented by Benoit Chéron, employee residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. PAI EUROPE IV-B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, hereby represented by Benoit Chéron, employee residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3. PAI EUROPE IV-B5 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques represented by its management company PAI, hereby represented by Benoit Chéron, employee residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

4. PAI EUROPE IV-B6 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, hereby represented by Benoit Chéron, employee residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

5. PAI EUROPE IV-B7 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, hereby represented by Benoit Chéron, employee residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

6. PAI EUROPE IV-C FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, hereby represented by Benoit Chéron, employee residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

7. PAI EUROPE IV-C2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, hereby represented by Benoit Chéron, employee residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

8. PAI EUROPE IV-D FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, hereby represented by Benoit Chéron, employee residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

9. PAI EUROPE IV-D2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, hereby represented by Benoit Chéron, employee residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

10. PERSTORP CO-INVEST FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, hereby represented by Benoit Chéron, employee residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

11. FINANCIERE FORET ETT AB, a public limited liability company (Aktiebolag) incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at S-28482 Perstorp, Sweden, hereby represented by Benoit Chéron, employee residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

12. FINANCIERE FORET TVÅ AB, a public limited liability company (Aktiebolag) incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at S-28482 Perstorp, Sweden, hereby represented by Benoit Chéron, employee residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to document the following:

I. That 156,980 (one hundred and sixty six thousand nine hundred and eighty) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the Shareholders are fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda of the Meeting, known to the Shareholders and worded as follows:

(1) To waive the convening notices;

(2) To increase the share capital of the Company by a nominal amount EUR 397,500.-(three hundred and ninety seven thousand, five hundred Euros), with the issuance of 15,900 (fifteen thousand nine hundred) new shares having a par value of EUR 25.-(twenty-five Euro) each.

(3) To accept the subscription and payment for the new shares to be issued to the subscribers as provided under item 2. above by Financiere Foret Fyra AB and Financiere Foret Fem AB with the payment in cash by the subscribers of EUR 20.88 (twenty Euro eighty eight cents) per share and the issuance of each share by incorporation of the appropriate amount of available profits and reserves equal to the difference between the par value of each share and the amount in cash paid by the subscribers, each share having the same rights and privileges as the existing shares.

(4) To amend article 5 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase of the Company.

(5) To amend the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of Etude Armstrong-Cerfontaine in association with Nabarro & Hinge to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

(6) Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 397,500.- (three hundred and ninety seven thousand five hundred Euro), in order to bring the share capital from its current amount of EUR 3,924,500.- (three million nine hundred and twenty four thousand five hundred Euro), represented by 156,980 (one hundred and fifty thousand nine hundred and eighty) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to an amount of EUR 4,322,000.- (four million three hundred and twenty two thousand Euro), by the creation and issue of 15,900 (fifteen thousand nine hundred) new shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the subscription, payment and allotment of 15,900 (fifteen thousand nine hundred) newly issued shares of the Company as follows:

Intervention - Subscriptions - Payment

Financiere Foret Fyra AB and Financiere Foret Fem AB (together, the Subscribers), all hereby represented by Benoit Chéron, pre-named, by virtue of powers of attorney given under private seal, declare to:

(i) subscribe to that number of shares set out against their respective names in the table below having each a nominal value of EUR 25. (twenty-five Euro) for a subscription price payable by them of EUR 20.88 (twenty Euro and eighty-eight cents) per share;

(ii) pay up in full for the new shares subscribed by them by way of a contribution in cash in such amount as set out in their respective name in the table below.

SUBSCRIBER	SHARES	CONTRIBUTION IN CASH (in EUR)
Financiere Foret Fyra AB	2,460	51,364.80
Financiere Foret Fem AB	13,440	280,627.80
TOTAL	15,900	331,992.00

The Meeting takes note of the confirmation by the board of directors of the Company that, based on the accounts of the Company on 27 October 2010 an amount of EUR 65,508 (sixty five thousand five hundred and eight Euro) is available in the reserve account of the Company and may be incorporated to the share capital account of the Company for the purposes of this share capital increase. This confirmation shall remain attached to the present deed.

Therefore, the Meeting resolves to record the subscription and full payment of the share capital increase, in an aggregate amount of EUR 397,500 (three hundred and ninety seven thousand, five hundred Euros). The meeting notes that the aggregate amount of EUR 397,500 (three hundred and ninety seven thousand five hundred Euros) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company. The Meeting further notes that subscription forms in respect of the share issue have been signed and delivered to the Company and, as such, the subscriptions for the new ordinary shares to be issued by the Company are effective and irrevocable as of the date of the present Meeting.

This subscription forms and the confirmation by the board of directors of the Company after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Evidence of the availability of the total amount payable in cash by the Subscribers for the newly issued shares was submitted to the undersigned notary who expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 first paragraph of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

"The subscribed capital is set at EUR 4,322,000.-(four million three hundred and twenty two thousand Euro), represented by 172,880 (one hundred and seventy two thousand eight hundred and eighty) shares with a nominal value of EUR 25.-(twenty-five Euro) each, carrying one voting right in the general assembly."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of Etude Armstrong-Cerfontaine in association with Nabarro & Hinge to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, (le Notaire), notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Financière Forêt S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.888 (la Société). La Société a été constituée en date du 28 septembre 2005, suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 432 du 28 février 2006, tel que modifié plusieurs fois et, en dernier lieu, le 30 juin 2010 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2168 du 13 octobre 2010.

Ont comparu:

1. PAI EUROPE IV-A FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par PAI partners SAS, sa société de gestion, une société de droit français ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France (PAI), ici représentée par Benoit Chéron, employé résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
2. PAI EUROPE IV-B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI, ici représentée par Benoit Chéron, employé résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
3. PAI EUROPE IV-B5 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI, ici représentée par Benoit Chéron, employé résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
4. PAI EUROPE IV-B6 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI, ici représentée par Benoit Chéron, employé résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
5. PAI EUROPE IV-B7 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI, ici représentée par Benoit Chéron, employé résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
6. PAI EUROPE IV-C FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI, ici représentée par Benoit Chéron, employé résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
7. PAI EUROPE IV-C2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI, ici représentée par Benoit Chéron, employé résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
8. PAI EUROPE IV-D FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI, ici représentée par Benoit Chéron, employé résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
9. PAI EUROPE IV-D2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI, ici représentée par Benoit Chéron, employé résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
10. PERSTORP CO-INVEST FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI, ici représentée par Benoit Chéron, employé résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
11. FINANCIERE FORET ETT AB, une société anonyme régie par le droit suédois (Aktiebolag), ayant son siège social à S-28482 Perstorp, Suède, ici représentée par Benoit Chéron, employé résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

12. FINANCIERE FORET TVÅ AB, une société anonyme régie par le droit suédois (Aktiebolag), ayant son siège social à S-28482 Perstorp, Suède, ici représentée par Benoit Chéron, employé résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Les Associés, représentés selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que 156.980 (cent cinquante six mille neuf cent quatre-vingt) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée;

II. Que les Associés sont parfaitement informés des résolutions qui doivent être adoptées sur le fondement de l'ordre du jour de l'Assemblée, connu des Associés et libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation.

(2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant en nominal de EUR 397.500 (trois cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cent euros) par la création de 15.900 (quinze mille neuf cent) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

(3) Acceptation de la souscription et du paiement en nature des nouvelles parts sociales devant être émises au bénéfice des souscripteurs, tel que stipulé au point 2 ci-dessus par Financière Forêt Fyra AB et Financière Forêt Fem AB avec un paiement en numéraire par les souscripteurs de €20,88 (vingt euros et quatre-vingt huit centimes) par part sociales et l'émission de chaque part sociale par incorporation du montant approprié des bénéfices et réserves disponibles égal à la différence entre la valeur nominale de chaque part sociale et le montant payé en nature par chaque souscripteurs, chaque part sociale bénéficiant des mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

(4) Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société.

(5) Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital visée ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de l'étude Armstrong-Cerfontaine en association avec Nabarro & Hinge, de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société.

(6) Divers.

III. Que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 397.500,-(trois cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cent euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 3.974.500,- (trois millions neuf cent soixante quatorze mille cinq cent euros) représenté par 156.980 (cent cinquante six mille neuf cent quatre-vingt) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25,-(vingt-cinq Euros) chacune, à un montant de EUR 4.322.000,-(quatre millions trois cent vingt-deux mille euro) par la création et l'émission de 15.900 (quinze mille neuf cent) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,(vingt-cinq Euros) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription, le paiement et la répartition des 15.900 (quinze mille neuf cent) parts sociales nouvellement émises par la Société de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

Financière Forêt Fyra AB et Financière Forêt Fem AB (ensemble, les Souscripteurs), toutes représentées par Benoit Chéron, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclarent:

(i) souscrire respectivement au nombre de parts sociales indiqué dans le tableau ci-dessous à coté de leur dénomination respective, ayant chacune une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) pour un prix de souscription payé par eux de €22.88 (vingt euro et quatre-vingt-huit centimes),

(ii) payer entièrement leurs nouvelles parts sociales souscrites par voie d'apport en nature d'un montant tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Souscripteurs	Nombre de Parts Sociales	Montant apporté en nature (en euros)
Financière Forêt Fyra AB	2.460	51.364,80
Financière Forêt Fem AB	13.440	280.627,80
TOTAL	15.900	331.992,00

L'Assemblée prend note de la confirmation par le Conseil d'Administration que, s'appuyant sur les comptes de la Société du 27 octobre 2010, un montant de EUR 65.508,-(soixante-cinq mille cinq cent huit euros) est disponible sur le compte de réserve de la Société et peut être incorporé au compte de capital social de la Société pour les besoins de cette augmentation de capital. Cette confirmation restera annexée au présent acte.

Ainsi, L'Assemblée décide d'enregistrer la souscription ainsi que le paiement complet de l'augmentation de capital, d'un montant total de EUR 397.500,-(trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent euros). L'Assemblée note que le montant total de EUR 397.500,-(trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent euros) doit être alloué au compte de capital social de la Société. L'Assemblée constate par ailleurs que, les bulletins de souscription, relatifs aux parts sociales émises, ont été signés et transmis à la Société et, dès lors, les souscriptions pour les nouvelles parts sociales ordinaires devant être émises par la Société sont effectives et irrévocables à partir de la date de la présente Assemblée.

Ces bulletins de souscription, après avoir été signés ne varietur par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

La preuve de la disponibilité du montant total devant être libéré en numéraire en contrepartie des parts sociales nouvellement émises a été remise au notaire instrumentaire qui atteste expressément de la disponibilité des fonds ainsi versés.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, afin d'y refléter les résolutions ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital souscrit est établi à EUR 4.322.000,-(quatre millions trois cent vingt-deux mille euros), représenté par 172.880 (cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-(vingt-cinq euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales".

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de l'étude Armstrong-Cerfontaine en association avec Nabarro & Hinge, de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle Anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, au Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte notarié.

Signé: B. Chéron, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 novembre 2010. Relation: RED/2010/1622. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150213/271.

(100172563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Fashion Nails S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3524 Dudelange, 68, rue Norbert Metz.

R.C.S. Luxembourg B 156.430.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 2010

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 12 novembre 2010, les résolutions suivantes ont été prises:

Résolution

Monsieur Cyrille René Setoca Muacho, commerçant, né le 15 novembre 1971 à Dudelange, demeurant à 40 route de Burange, L-3429 Dudelange, ayant présenté en ce jour sa démission avec effet immédiat du poste de gérant technique de la société FASHION NAILS S.à r.l., l'assemblée a délibéré à ce sujet et pris à l'unanimité la décision d'accepter la démission de Monsieur Cyrille René Setoca Muacho.

Résolution

Après délibérations, l'assemblée a pris acte de l'acceptation de Mademoiselle Sara Muacho Rodrigues, née le 24 août 1984 à Luxembourg, domicilié à L-3524 Dudelange, 68 rue Norbert Metz, et décide à l'unanimité de nommer Mademoiselle Sara Muacho Rodrigues au poste de gérant technique de la société FASHION NAILS S.à r.l.. Mademoiselle Sara Muacho Rodrigues peut engager la société par sa seule signature.

Le mandat de Mademoiselle Sara Muacho Rodrigues, d'une durée indéterminée, commence ce jour, 12 novembre 2010.

Fait et passé à Dudelange, à la date mentionnée dans l'entête des présentes.

Sara Muacho Rodrigues, (100 parts sociales)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sara Muacho Rodrigues

Les Associés

Le bureau

Signatures

La Présidente / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2010152056/30.

(100174202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Karmutsen S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 142.715.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010150326/9.

(100173009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

H Park Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.196.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150886/10.

(100174232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

GS Car Rental Lux Parallel II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.385.572,98.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 154.885.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} novembre 2010, a décidé d'accepter:

- La démission de Gerard Meijssen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2010.
- La nomination avec effet au 1^{er} novembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société, de Fabrice Hablot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Fabrice HABLOT, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2010152870/23.

(100174670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Kekri, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 129.812.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2010150327/11.

(100172832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

H Park 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.194.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150888/10.

(100174310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

H.R.K.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.607.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010150891/9.

(100174062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.
